VILLE DE DELÉMONT

JO N° 15 du 17 avril 2019
DOSSIER N° 97-2019

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

REQUERANT	Monsieur Monnin Alain Rue de la Paix 24 2800 Delémont
AUTEUR DU PROJET	La Courtine SA, Rte de Bollement 3, 2873 Saulcy
PROJET	Construction d'une maison familiale avec garage. Aménagement d'un accès et pose d'une pompe à chaleur air/eau.
RUE	Rue des Sources
PARCELLE(S)	N° 5369 Surface: 647 m2
ZONE DE CONSTRUCTION	HAa : Zone d'habitation A secteur a
PLAN SPECIAL	--
LIEU-DIT	--

BÂTIMENT N° --

Description: Maison familiale

DIMENSIONS

Longueur: 13.02 m1 Hauteur: 6.16 m1
Largeur: 11.76 m1 Hauteur totale: 6.16 m1
Remarques: --

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Briques terre cuite avec isolation périphérique / béton armé
Façades: Crépis / béton Couleur: Crépis ocre / béton brut
Couverture: Gravier
CHAUFFAGE Pompe à chaleur air/eau

Constructions diverses	Longueur	Largeur	Hauteur	Hauteur totale
Terrasse couverte à l'étage	8.07 m1	1.68 m1	6.19 m1	6.19 m1

DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 17 mai 2019 inclusivement,** au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :
Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 15 avril 2019

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS

agglomération de Delémont